

A la suite de nouvelles exigences fédérales, la maturité gymnasiale du canton de Fribourg a été révisée

# La réforme de la matu dévoilée

« LISE-MARIE PILLER

**Enseignement** » C'est un dossier qui a déjà fait couler de l'encre. Comme les bases légales de la maturité gymnasiale ont été révisées par la Confédération, le canton doit se mettre en règle via le projet «Matu2027». Si le plus gros changement – à savoir la durée minimale de quatre ans d'études – est déjà en vigueur, de nombreuses modifications ont été effectuées. Et quelques-unes ne sont pas au goût de certains enseignants. Ceux-ci l'ont fait savoir lors de la mise en consultation de la nouvelle grille horaire, qui a reçu plus de 400 retours «très hétérogènes et souvent contradictoires», selon François Piccand, chef du service de l'enseignement secondaire de deuxième degré.

La conférence de presse de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) rimait donc ce vendredi avec heure de vérité. La nouvelle grille horaire a été présentée avec un accent sur l'enseignement des sciences expérimentales, l'autonomie des élèves et le bilinguisme. «Cela a été un exercice de fine horlogerie, car il s'agissait de maintenir ce qui est spécifique à la maturité fribourgeoise, tout en répondant aux exigences fédérales», a averti Sylvie Bonvin-Sansonnens, directrice de la DFAC, précisant que le projet est «acté et définitif» et qu'il y aurait de la motivation dans l'air. Précisons que quarante enseignants répartis en groupes de travail ont participé à l'effort, et que quelque 3600 élèves sont concernés, ce qui n'inclut pas le Gymnase intercantonal de la Broye et l'Ecole de culture générale.

**Ce qui change** Il fallait obligatoirement augmenter la part dévolue aux branches scientifiques, dites MINT. Les élèves pourront choisir entre les mathématiques, l'informatique, la biologie, la chimie et la physique, qu'ils approfondiront durant les deux dernières années de formation. «Les options spécifiques physique et application des mathématiques ainsi que biologie/chimie seront aussi renforcées. Nous répondons ainsi à une demande de l'université et des écoles polytechniques», indique François Piccand.

Les arts passent de 5% à 6% de la grille horaire, ce qui cor-



Il s'agit de s'assurer que les maturités fribourgeoises continuent à être reconnues par les hautes écoles universitaires. Antoine Vullioud

respond à deux heures supplémentaires en première année. «Tout le monde fera désormais de la musique et des arts visuels à ce moment-là, et le choix entre ces deux branches aura lieu en deuxième année», poursuit François Piccand. Particularité: la musique sera donnée dans la langue partenaire (français/allemand) en première année. «Des enseignants de musique germanophones pourront peut-être être engagés», imagine Pierre Marti, recteur du Collège de Gambach et président de la conférence des directeurs des écoles du secondaire II. Rappelons que ces changements

avaient suscité des inquiétudes chez des professeurs d'arts visuels, qui craignaient notamment un manque de motivation des élèves.

Comme le redoutaient d'autres enseignants, les langues (1, 2 et 3) perdent chacune une heure sur le total actuel, ce qui sera contrebalancé par l'immersion introduite en musique, selon François Piccand. Et d'insister sur la nécessité de compromis, comme le nombre d'heures d'enseignement global ne change pas (voir ci-après). «La part des langues demeure la plus élevée dans le cursus, aussi en comparaison avec le reste de

la Suisse», assure-t-il, précisant que la consultation a poussé à un changement: ne pas enlever ladite heure en quatrième année, mais en deuxième ou en troisième.

De même, la philosophie perdra une heure (sur les six hebdomadaires actuelles, réparties sur deux ans). Les enseignants qui s'étaient mobilisés en restent donc pour leurs frais. Mais il sera possible de proposer de la transdisciplinarité via l'option complémentaire, a souligné Pierre Marti, tandis que Sylvie Bonvin-Sansonnens a rappelé que le canton a choisi de maintenir la philosophie, bien qu'il ne s'agisse

pas d'une branche obligatoire. Les sciences des religions perdent aussi des plumes, passant de 2 à 1 heure en troisième année. Quant à l'économie et droit, elle gagne une heure, car il s'agit désormais d'une discipline fondamentale.

A noter que le travail de maturité se terminera en quatrième année, et non plus en troisième année.

**Ce qui ne change pas** La dotation globale de 137 heures pour 4 ans reste identique. «Il s'agit d'une des plus élevées de Suisse, et il n'était pas possible d'augmenter», précise Sylvie

Bonvin-Sansonnens. Entre autres éléments, les langues anciennes conservent leur place, tout comme les deux niveaux d'enseignement des mathématiques et les trois heures d'éducation physique hebdomadaire. L'option spécifique ne subira finalement pas de changements. «Nous voulions la diminuer, mais avons reçu des retours négatifs lors de la consultation, car elle prépare aux études suivantes», précise François Piccand.

**Les nouveautés** Dix jours par année seront consacrés à des projets qui promouvront l'interdisciplinarité. Des thèmes tels que l'IA, l'éducation à la citoyenneté ou encore le développement durable pourront être abordés. Quant aux options complémentaires, elles seront proposées semestriellement selon les thématiques «culture, communication et art», «ingénierie et sciences de la vie», «individu et société», et passeront de 4 à 3 h au total.



**«La part des langues demeure la plus élevée dans le cursus global»**

François Piccand

Rappelons que des enseignants de psychologie s'étaient alarmés à ce propos, craignant pour l'avenir de la branche, très prisée. S'il comprend ces inquiétudes, Pierre Marti répond qu'il sera possible de créer des séminaires en lien avec la psychologie.

**Le bilinguisme** Celui-ci sera renforcé via l'organisation des classes bilingues, dont les conditions d'admission seront assouplies. Un modèle de crédits sera introduit pour valoriser les tandems, les activités culturelles, etc. »

## ENCORE QUELQUES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE MATURITÉ

Comme le nombre d'heures ne changera pas, les effectifs d'enseignants resteront stables, mais il faudra s'adapter aux nouveautés. Certaines personnes pourront certainement rééquilibrer leurs heures avec leur deuxième discipline. Ou alors, il sera possible de compléter avec les options complémentaires ou les travaux de maturité, estime Pierre Marti, recteur du Collège de Gambach et président de la conférence des directeurs des écoles du secondaire II: «Chaque situation sera examinée indivi-

duellement, mais ce n'est pas comme si nous supprimions totalement une discipline et que des personnes restaient sur le carreau. Des mouvements naturels auront aussi lieu.» Concernant les prochaines étapes, la nouvelle grille horaire entrera en vigueur pour les élèves de première année de collège lors de la rentrée 2027/2028, et cohabitera avec l'actuelle jusqu'en 2030. Les quatre collèges fribourgeois seront donc invités à la concrétiser.

De son côté, le canton analysera les conséquences sur le personnel ainsi que l'accompagnement à fournir, notamment au niveau de la formation continue. Un règlement sur la formation gymnasiale sera établi, tout comme des plans d'études qui seront mis en consultation auprès des «conférences de branche». «Aucun équivalent plein-temps supplémentaire ne sera demandé pour ces mises en place», assure Sylvie Bonvin-Sansonnens, directrice de la Formation et des affaires culturelles. LMP

## L'Etablissement cantonal ECAS gagne en indépendance

**Canton de Fribourg** » L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) a modernisé son organisation pour correspondre aux exigences fédérales.

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) modernise son organisation. Présentée vendredi à la presse par les responsables, cette réorganisation «correspond aux exigences fédérales, visant à garantir une application irréprochable du 1<sup>er</sup> pilier». L'établissement devient ainsi indépendant

de l'Etat, notamment en matière de gouvernance et de gestion de son personnel. L'avant-projet de loi est mis en consultation jusqu'au 31 mai. «L'ECAS joue un rôle essentiel dans le dispositif cantonal», relève Philippe Demierre, conseiller d'Etat directeur de la Santé et des affaires sociales, chiffres à l'appui: «En 2024 ses 300 collaborateurs ont traité 457 000 documents. Les prestations nettes s'élèvent à 1,4 milliard.»

Or la loi d'application cantonale de la LAVS et de la LAI datant de 1994 ne

correspondait plus à la modernisation de la surveillance du 1<sup>er</sup> pilier, d'où cet avant-projet. Parmi les objectifs: une surveillance moderne axée sur les risques, l'amélioration du pilotage des systèmes d'information ou le renforcement de la gouvernance, relate le directeur de l'ECAS Nicolas Robert. Ce qui change? La commission administrative ne sera plus présidée par le conseiller d'Etat directeur et deviendra le seul organe stratégique responsable de l'ECAS. Elle assumera de façon indé-

pendante les compétences jusque-là partagées avec le Conseil d'Etat qui assurera toujours la haute surveillance. Les agences AVS du canton seront supprimées, la collaboration avec les services régionaux renforcée.

Et le personnel de l'ECAS ne pourra plus être soumis à la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) «afin de respecter l'indépendance des organes d'exécution du 1<sup>er</sup> pilier». Il est prévu dans les situations non réglementées d'appliquer la loi «par analogie à la LPers». Ce point a

fait réagir le syndicat SSP région Fribourg, qui s'oppose à la sortie du personnel de l'ECAS de la LPers. De son point de vue, l'exigence d'indépendance de l'ECAS «n'empêche en aucun cas le fait que son personnel soit soumis à la LPers». Il redoute que les dispositions déterminées dans un éventuel règlement du personnel soient «moins favorables». Et annonce qu'il «participera à la procédure de consultation en étroite collaboration avec le personnel de l'ECAS». » NR